



# L'enfant sujet de droit, quand les liens d'attachement sont abîmés

Les professionnels de l'enfance sont souvent confrontés à la notion de lien. Pour mieux comprendre les enjeux et les déchirements de ce que vivent les enfants victimes lorsqu'ils sont retirés à leurs figures d'attachement principales, le plus souvent leur famille, il est nécessaire de démêler ces liens, afin de permettre une prise en charge et des soins adaptés aux bouleversements extrêmes qu'ils subissent. Les psychologues spécialisés, avocats d'enfants, juges des enfants, etc, sont donc dans l'obligation morale de réussir.

## L'ATTACHEMENT, UN SUPPORT VITAL POUR L'ENFANT

L'enfant, dès sa naissance, est confronté à des liens d'attachement multiples (lieux de vie, référents, crèches, écoles, etc). Pour l'enfant victime, l'impact de la rupture de liens est encore plus dévastateur lorsqu'il n'est pas accompagné tant juridiquement qu'affectivement. Les dossiers d'études établis sur ces parcours de vie, montrent des résultats alarmants. Les changements successifs ont un impact destructeur sur le psychisme de l'enfant, et l'instabilité des présences affectives et sécuritaires fragilisent son développement. Pour le nourrisson, le temps n'existe pas. Il n'existe qu'en tant que valeur relative, qu'il va falloir mettre en place dès le début de la vie grâce à une activité partagée avec la personne qui assume les fonctions de maternage. Les repérages du présent, du passé et du futur doivent s'inscrire dans des processus évolutifs. La dynamique de la succion, des pleurs, des rires ou des endormissements n'a aucune valeur en soi si elle n'est rapportée au vécu qui y est associé, et au positionnement des personnes qui en assument le soutien au cours des premières semaines de la vie du bébé. La mère provoque et anticipe autant qu'elle répond au nourrisson. Il s'agit d'un duo bien rôdé et d'une interaction structurante.

Patricia Chalon

Psychologue clinicienne  
Psychothérapeute

Il est primordial pour l'enfant de pouvoir se situer clairement, afin d'exister quelque part pour quelqu'un, particulièrement lorsque les enfants sont confiés du fait d'une carence familiale ou d'une maltraitance par exemple. Puisque c'est l'enfant qui crée le lien, et le maintient comme il le souhaite, il est fondamental que ce lien soit à la hauteur de sa fonction. L'attachement prend alors toute sa place, mais il est indispensable à son développement psychique. La personne référente, en privilégiant ce lien si particulier, préserve non seulement la survie immédiate de l'enfant, mais son devenir et sa vie d'adulte. En cas de carence familiale, le référent qui vient se substituer aux parents a, dans ce contexte, un rôle primordial, car plus le lien créé sera solide, plus l'enfant sera capable par la suite de créer d'autres attachements. Or, il est fréquent d'arracher sans précautions un enfant à un environnement sécurisé, alors qu'il est primordial de pérenniser les liens d'attachements entre enfant et adulte référent. Il est donc important d'appliquer l'article L221-1 alinéa 6 du code de l'action sociale et des familles, en vigueur depuis le 9 février 2022 (loi Taquet) : « Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ».

**« Le doute est  
un hommage  
que l'on rend  
à la vérité »**

**Ernest Renan**

Il est fondamental de répondre aux besoins primaires et secondaires de l'enfant car toute carence dans le système de protection et de soins l'empêche d'accéder à un développement serein. Bien souvent, le système de protection n'est pas à la hauteur, et les dysfonctionnements institutionnels sont multiples. Toute personne qui a à entendre la parole des enfants et à prendre des décisions le concernant, doit pouvoir bénéficier d'une formation à l'écoute, indispensable au bon diagnostic et donc à la bonne décision. Le doute se doit d'être toujours possible et il est sain pour les professionnels de développer les doutes et les contradictions, afin d'éclaircir un fil conducteur menant au bien-être de l'enfant.

## LES LIENS D'ATTACHEMENT FACE AUX RAPPORTS D'AUTORITÉ

Le bon accordage relationnel parent-enfant permet aux parents de s'identifier à l'enfant et à ses besoins, pour lui permettre de survivre. Les parents ou la personne prenant soin du bébé le rassurent, le soutiennent, et mettent du sens sur ce qu'ils perçoivent des émotions de l'enfant, afin de le réintégrer dans son histoire.

Mais les capacités parentales dépendent bien sûr de l'histoire de chacun, et le parent traumatisé ne retrouve pas toujours en lui l'enfant qui lui permettrait de savoir comment agir avec son propre enfant. Pourtant, les limites éducatives sont nécessaires pour vivre en société, et il va falloir modeler les pulsions de l'enfant pour leur donner un format social. Si le parent ne s'est pas construit et que les modalités relationnelles morbides se répètent, alors les limites ne seront plus bénéfiques et les sanctions inadaptées. Nous entrons alors dans le domaine des relations toxiques.

# C'est pas juste !

À quoi sommes-nous tenus, nous, professionnels de l'enfance, face à cette phrase d'enfant si fréquemment entendue ? À dire le juste ou à expliquer l'injuste ? À dire le droit, qui n'est pas forcément juste, ou à nous battre pour que justice soit rendue à ces enfants victimes ? La loi dit le droit, mais ce sont les humains qui écrivent la loi, et parfois ce sont les mêmes humains qui la détricotent.

Lorsque l'humain est inhumain, la loi peut-elle venir remettre de l'ordre dans le chaos qui a fracassé l'enfant victime ? Les avocats d'enfants font partie de la chaîne des professionnels de l'enfance qui sont censés prendre soin et, comme tout professionnel, ils sont confrontés à une multitude de liens qui sont parfois totalement contradictoires. Il y a le lien que chacun d'entre nous tisse avec lui-même (avec ses convictions, son histoire, sa culture, son éducation...) mais il y a aussi l'alliance qu'il contracte avec son client, qu'il soit enfant ou adulte, le lien au supposé désir de l'enfant ou au supposé désir de l'adulte. Mais qu'est-ce que le lien dans une famille dysfonctionnelle ?

Lien d'attachement ? Lien du sang ? Lien d'autorité ? Emprise perverse ?

Pour éclairer ces différents liens, l'aide d'experts vient apporter sa pierre à l'édifice : les psychologues, assermentés ou non, les légistes, les policiers, qui sont eux-mêmes en prise avec différentes loyautés. Tous, nous sommes supposés nous battre pour que l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté au-delà de tout, mais nous avons

## La réparation est-elle possible ?

tous une vision différente de l'intérêt supérieur et certains se font parfois « l'avocat du diable ». La loi est là pour rappeler à l'enfant victime que ce que fait son parent ou l'adulte en général est mal, que c'est interdit, et que lui n'est coupable en rien.

Dans le cas de violences sexuelles, par exemple, l'adulte touche au corps de l'enfant qui est, comme celui de l'adulte, riche de nombreuses zones érogènes. Il se peut

que l'enfant y prenne du plaisir, en même temps qu'il est sidéré, et c'est avec cette confusion toxique qu'il va avoir à se construire. La loyauté des enfants les pousse bien souvent à minimiser les faits, car ils ne souhaitent pas que leurs parents soient lourdement condamnés. Parfois, ils semblent souhaiter maintenir le lien, parfois y mettre fin. Dans ce cadre, comment prendre en compte les différents aspects, comment réparer ? Du retrait de l'autorité parentale aux visites médiatisées, la place de l'enfant au centre du dispositif est affectivement instable, et donc insécurisante.

La culpabilité, l'angoisse et la douleur peuvent-elles être dépassées ? La réparation est-elle possible ?

Nous serions tentés de l'affirmer à la condition expresse que nous nous en donnions les moyens.

Nous sommes tous responsables de la construction d'un processus de soin qui remettra du juste dans le droit et dans l'obligation de l'expliquer aux enfants, dans leur intérêt supérieur.